

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2026
DELIBERATION N° DE-2026-001

L'an deux mil vingt-six, le 28 mars, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Doyen d'âge. La séance a été ouverte à 10h00.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. Jean-René ETCHEGARAY, Mme Sylvie DURRUTY, M. Yves UGALDE, Mme Christine LAUQUÉ, M. Joseba ERREMUNDEGUY, Mme Laurence HARDOUIN TORRE, M. Lionel SÉVILLA, Mme Déborah LOUPIEN-SUARES, M. Cyrille LAIGUILLON, Mme Sophie CASTEL, M. Nicolas ALQUIE, Mme Christine MARTIN-DOLHAGARAY, M. Pantxo ETCHEGARAY, Mme Françoise BRAU-BOÏRIE, M. Olivier ALLEMAN, Mme Jennifer MOTHES, Mme Sophie VOISIN, M. Alain LACASSAGNE, Mme Laurence BLANDINO, M. Serge ARCOUET, Mme Laetitia HOSTAINS, M. Timothée HIRIART, Mme Sylvie MEYZENC, M. Pascal DEL PRADO, Mme Emilie LARROZE, M. David VAISSE, Mme Marie-Anne DELOBEL, M. Jérôme DUCAZAU, Mme Agnès DUHART, M. Jérôme AGUERRE, Mme Nadine GAUDE, M. Philippe MAHOU, Mme Marie-Noëlle LARRÉ, M. Jean-Marc FILY, M. Jean-Claude IRIART, Mme Cathy LIOUSSE, M. Henri ETCHETO, Mme Colette CAPDEVIELLE, M. David OSPITAL, Mme Juliette BROCARD, M. Iker ETCHEPARE, Mme Carole TERNOIS, M. Joé MENDES MONTEIRO, M. Pascal LESELLIER

Absents représentés par pouvoir :

M. Loïc CORREGE à M. Jean-René ETCHEGARAY

Absent(s) :

Secrétaire :

M. MENDES MONTEIRO

Entendu le rapport de M. ETCHEGARAY,
Doyen d'âge et président de séance pour cette question

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – Election du maire.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Jean-René ETCHEGARAY, doyen de l'assemblée, par application de l'article L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), qui a constaté que l'assemblée délibérante était au complet, les quarante-cinq postes étant pourvus et a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de désigner M. Joé MENDES MONTEIRO en qualité de secrétaire de séance.

Après l'appel nominal des membres du conseil, il a dénombré quarante-quatre conseillers présents et a constaté que la condition de quorum était remplie.

Il a ensuite invité le Conseil municipal à procéder à l'élection du maire, en vertu des articles L.2122-4 à L.2122-7 et L.2122-8 du CGCT. Il a précisé que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil municipal.

Il a appelé les têtes de liste en présence à désigner chacune un assesseur. Mme Carole TERNOIS, M. Jérôme DUCAZAU, M. LESELLIER sont désignés.

Il a ensuite été procédé au vote pour l'élection du Maire. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre d'inscrits.....	45
Ne prennent pas part au vote.....	9
Nombre de votants.....	36
Nombre de bulletins blancs.....	1
Nombre de bulletins nuls.....	0
Suffrages exprimés.....	35
Majorité absolue.....	19

A obtenu :

M. Jean-René ETCHEGARAY 35 voix

En conséquence, M. Jean-René ETCHEGARAY, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire de Bayonne et a été immédiatement installé.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité des votes exprimés

Non-participation au vote : 9, Jean-Claude IRIART, Cathy LIOUSSE, Henri ETCHETO, Colette CAPDEVIELLE, David OSPITAL, Juliette BROCARD, Iker ETCHEPARE, Carole TERNOIS, Joé MENDES MONTEIRO

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne

